

FORMATION CONTINUE PSE1 et PSE2

OBJECTIF DE LA FORMATION

Tous les titulaires du PSE1 ou du PSE2 doivent satisfaire tous les ans à une formation continue en secourisme de 6 heures. Cette formation mettra à jour toutes vos compétences en secourisme selon un programme définit par le ministère de l'intérieur. Elle sera valable jusqu'au 31 décembre de l'année suivante précédant votre formation.

Arrêté du 21 décembre 2020, portant sur la formation continue en secourisme.

Dans le cas où un retard apparaît dans le suivi de la formation continue, les organismes habilités ou les associations agréés mettent en place un dispositif de remise à niveau en vue de permettre l'accès à la formation continue dans des conditions favorables avant toute évaluation.

Renseignez vous pour effectuer un bilan de compétences avant de vous inscrire.

Durée 06 heures minimum .

PROGRAMME

Le programme de la formation continue est annexé à ce document, il couvre le PSE1 et le PSE2.

Il est fixé chaque année par le ministère de l'intérieur, et diffusé à tous les organismes de formation

Si vous avez interrompu pendant quelques années vos formations continues en secourisme. Nous ne pouvons pas vous intégrer directement dans une formation continue de secourisme annuelle sans nous être assuré de votre niveau de connaissance théorique et technique du moment. En effet, chaque année de nouvelles techniques et procédures sont rapportées à la formation et redéfinissent les compétences du titulaire du PSE1 et du PSE2.

Entre une à quatre années de retard, vous devez effectuer un bilan de compétences, et suivre une formation de rattrapage.

A partir de 5 ans de retard cumulé, il vous sera proposé de suivre intégralement une formation initiale. Attention, il n'y a que deux solutions de rattrapage par an proposées par le Centre de Formation, consultez le site internet.

EVALUATION

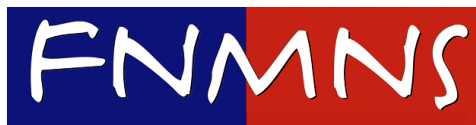
Une évaluation individuelle ou en équipe lors d'une mise en situation lors de cas concrets.

ORGANISATION PEDAGOGIQUE : alternance théorie et pratique

LE COUT DE VOTRE FORMATION

Vous trouverez dans le module d'inscription, différentes solutions financières pouvant se présenter en fonction de votre situation.

VOUS SOUHAITEZ AVOIR UN DEVIS : selon votre position consultez les fichiers ci-dessous.



MIEUX VOUS CONNAITRE

Une fois renseigné, il faut transformer ce fichier en PDF avant de le télécharger.

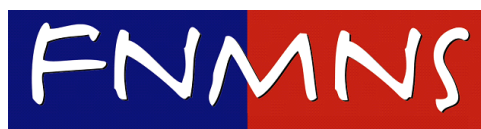
Merci de répondre à ces quelques questions et de nous les transmettre en même temps que votre inscription.

1° Qu'est-ce qui vous motive à suivre cette formation ?

2° Qu'attendez-vous de ce stage ?

3° Cela va t'il avoir un impact sur votre parcours professionnel ?

4° Avez-vous déjà suivi une formation équivalente ou en relation avec votre projet ?



FORMULAIRE A COMPLETER SI VOUS BENEFICIEZ D'UNE PRISE EN CHARGE PAR UN EMPLOYEUR

Une fois renseigné, il faut transformer ce fichier en PDF avant de le télécharger.

Nom/Prénom du bénéficiaire:

Formation prise en charge par l'organisme payeur :

Formation continue PSE1 - PSE2

Pour l'établissement d'un devis

Dénomination de la structure :

N° Siret :

Représentant légal:

Fonction occupée :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Personne en charge du dossier :

N° de téléphone :

Adresse électronique :

Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi du Travail et des Solidarités.

*Association enregistrée auprès du Préfet de la Région Alsace conformément
aux dispositions de l'article R 921-5 du code du travail sous le **N° 42680258368***



 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
ACTIONS DE FORMATION

FORMULAIRE A IMPRIMER SI VOUS AVEZ BESOIN D'UN DEVIS "EXPRESS"
POUR UNE PRISE EN CHARGE OPCO ou AUTRE sans CONVENTION...
Une fois renseigné, il faut transformer ce fichier en PDF avant de le télécharger.



Proposition commerciale :
Réf : FC PSE1/PSE2

Emetteur :

Adressé à : *(Notez vos coordonnées ci-dessous)*

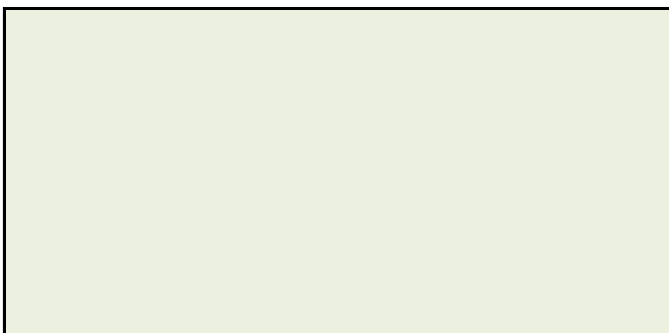
**Centre de Formation des Métiers de la
Natation et du Sport du Haut-Rhin**

69a rue de la libération
68740 Fessenheim

Tél.: 0389485479

Email: formation@cfmns68.fr

Web: www.cfmns68.fr



Désignation	TVA	PU TTC	Qté	Total TTC
Formation continue PSE1 / PSE2 (06h)	0%	130 €	1	130 €

* TVA non applicable art-293B du CGI

TOTAL TTC 130 €

Conditions de règlement: A réception

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: CREDIT MUTUEL FESSENHEIM

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé
10278	03322	00020229501	28

Adresse: 69a Rue de la Libération

Nom du propriétaire du compte: CFMNS

Code IBAN: FR76 1027 8033 2200 0202 2950 128

Code BIC/SWIFT: CMCIFR2A

Datez et cochez " Bon pour accord"

Date :

Bon pour accord